

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.142

L'An Deux Mille Deux, le 13 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 NOVEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Melle BARRAUD-DUCHERON
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ESPACE MUSEAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS

VOTE : UNANIMITE

Lors de l'adoption du budget 2002, des crédits ont été mis en place, afin d'engager les études nécessaires au déplacement du Musée dans les locaux de l'ancien marché de Pontaillac.

L'aménagement de ce nouvel espace devra en tout état de cause mettre en valeur l'architecture particulière de ce bâtiment. Il doit ensuite permettre à travers un aménagement muséographique et scénographique de qualité, la mise en valeur de la préhistoire et l'archéologie, de l'évolution balnéaire de la Ville, enfin la Seconde Guerre Mondiale.

Le coût estimatif du projet est d'un peu plus de 692 000,00 euros HT, soit près de 828 500,00 euros TTC.

Il est proposé de solliciter une subvention au taux de 33 % auprès du Conseil Général, au titre de sa politique muséale, et une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes et de la Direction Régionale du Tourisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur
- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- de solliciter du Conseil Général, au titre de sa politique muséale, une subvention au taux de 33 %, calculée sur le coût H.T. prévisionnel de l'opération.
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes et de la Direction Régionale du Tourisme.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 novembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS